



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 27 juin à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 juin 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHI, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. FERRARA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI	à	M. SBRAGGIA
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
M. FILONI	à	M. le maire
Mme NADAL	à	Mme CORTICCHIATO
M. KERVELLA	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme FALCHI	à	Mme SICHI
Mme ZUCCARELLI	à	M. VANNUCCI
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI

Etaient absents :

M. DELIPERI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 27 juin 2016

Délibération N°2016/202

Partenariat avec le Centre Méditerranéen de la Photographie

M. le maire expose à l'assemblée :

En 2011, La Ville d'Ajaccio a conclu un partenariat avec le Centre Méditerranéen de la Photographie, formalisé par une convention qui prévoyait l'organisation chaque saison d'une exposition photographique à l'Espace Diamant sur une thématique établie en concertation.

Le Centre Méditerranéen de la Photographie, association loi 1901 conventionnée par la Collectivité Territoriale de Corse depuis 1990, et reconnue par Centre Régional de Documentation Pédagogique de la Corse comme centre de ressources, réalise un travail de grande qualité afin de doter la Corse d'un fond iconographique en développant les commandes photographiques auprès d'artistes locaux ou extérieurs ; en parallèle il mène de nombreuses actions d'éducation à l'image pour tous les publics, et organise sur tout le territoire de l'île la diffusion de ce fond . Ainsi la collaboration avec la ville d'Ajaccio a permis à travers les 8 expositions organisées d'accueillir près de 2000 personnes –dont environ 500 scolaires – et de promouvoir la création photographique tout en organisant des rencontres et des ateliers de sensibilisation et de médiation.

Le CMP a prêté les œuvres photographiques de ses collections pour une exposition annuelle de deux mois:

Ont été organisées en :

- 2011 « **20 ans de collections photographiques** ». exposition anniversaire/rétrospective /460 visiteurs
- 2011 :« **l'humanité en guerre** » en partenariat avec le Comité International de la Croix Rouge./180 visiteurs
- 2012 : « **Printemps Arabes**»/ 381 visiteurs
- 2013 :« **L'humain dans la ville** » (6 photographes associés)/ 160 visiteurs et « **Corse 1943, les combattants de la liberté de Roberto Battestini** /419 visiteurs
- 2014 : **Le train du cœur & La ville, la nuit de Dolorès Marat et Jane Evelyn Atwood** /105 visiteurs ; **La Grande Guerre/** sélection de documents originaux issus d'une part de fonds privés et d'autre part de la collection du Centre Méditerranéen de la Photographie / 147 visiteurs
- **Terre de Crête et Corse éloge de la ruralité** de Maddalena Rodriguez-Antoniotti du 6/01 au 10/02/16 : 102 visiteurs.

La Ville d'Ajaccio souhaite s'associer de nouveau au CMP pour conforter son action de découverte, pour un public large, de la création photographique contemporaine en reconduisant pour la période 2017-2019 la convention de partenariat.

Durant cette période une exposition temporaire dont les œuvres présentées sont issues des collections du fond photographique sur la Corse et la Méditerranée du CMP sera proposée chaque année pour une durée de un mois. Le thème des prochaines expositions sera défini ultérieurement en concertation avec la Ville et celles-ci seront accompagnées d'actions pédagogiques renforcées en direction des scolaires.

Les modalités de ce partenariat sont indiquées dans la convention jointe en annexe. En ce qui concerne le budget afférent, il est précisé que la Ville prendra en charge les frais de transport, les affiches, les cartons d'invitations, le coût des assurances de chaque exposition ainsi que les frais du vernissage, et l'invitation éventuelle des auteurs (voyage et hébergement).

Les crédits disponibles sont inscrits au BP. Fonction 33, Chapitre 11, Article 6233, Enveloppe 11344.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'approuver la convention de partenariat CMP/Ville d'Ajaccio 2017/2019.

D'autoriser Monsieur le Député-maire à signer tous actes administratifs relatifs à cette convention.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Où l'exposé de Madame Simone GUERRINI Adjointe déléguée,
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 24 juin 2016 ;

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

La convention de partenariat entre le CMP et la Ville d'Ajaccio pour la période 2017/2019.

AUTORISE

Monsieur le député Maire à signer tous actes administratifs relatifs à cette convention.

DIT

Que les crédits sont prévus au budget 2016, les dépenses seront imputées à l'article 6233, Chapitre 11, Fonction 33

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160627-2016_202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2016

Publication : 01/07/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

